



Administrateur spécialisé Réseaux et Système

(H/F/X)

Informatique - Numérique

Coordination et encadrement

Durée

1 an

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Oui

Cette formation est une spécialisation

Les modems et les câbles Ethernet ne vous font pas peur ? Déjà plus jeune vous avez eu l'occasion d'expérimenter les réseaux internes lors de partie sur serveur local ? pourquoi ne pas apprendre à monter de telles infrastructures ?

L' Administrateur spécialisé Réseaux et Systèmes est un spécialiste qui possède une connaissance solide de l'environnement informatique des réseaux LAN.

Il est capable d'évaluer les risques internes et externes liés à l'utilisation d'Internet ainsi que de l'Intranet de l'entreprise et des réseaux sans fil. Il garantit la fiabilité et la confidentialité des données grâce aux différentes solutions logicielles et matérielles (cryptage, certificat, Proxy, Firewall, routeur, réseaux virtuels, tunneling...).



Il applique au quotidien une stratégie homogène de sécurité et d'accès informatique dans l'entreprise.

Alors si vous souhaitez un réseau au service de votre avenir professionnel, rendez-vous dans l'un des Centres IFAPME qui propose cette formation afin de vous y inscrire.

La pratique en entreprise est recommandée dans cette formation via le modèle de formation en alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : ± 80% de cours généralement en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérées. »

Cette formation mène à un métier répertorié comme « Fonction Critique » : les employeurs ont du mal à trouver des candidats correspondant pleinement aux exigences de ce métier. Vous aurez donc des possibilités d'emploi à la suite de votre formation.

Les demandeurs d'emploi peuvent profiter d'une prime Incitant+ (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-incitant+>) en fin de formation pour les jeunes adultes.

Débouché(s) métier(s)

Consultant indépendant / Consultante indépendante

Employé / Employée dans une entreprise spécialisée

Employé / Employée dans le service informatique d'une entreprise

Débouché(s) future(s) formation(s)

Administrateur spécialisé en Cloud Computing (<https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/administrateur-specialise-en-cloud-computing>)

Point(s) fort(s)

Fonction critique (nombreux emplois + prime pour demandeurs d'emploi) Métier d'avenir Travail en équipe ou en autonomie Travail au bureau et sur le terrain

Finalité

Diplôme de formation de Coordination et d'Encadrement homologué par la Communauté française

Conditions d'accès

soit être porteur d'un diplôme IFAPME d'Administrateur Réseaux et Systèmes (<https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/administrateur-reseaux-et-systemes-hfx>) ;

soit être détenteur d'un Bachelier en informatique.



Aptitudes

L'Administrateur spécialisé Réseaux et Systèmes doit faire preuve de nombreuses aptitudes pour mener à bien ses missions :

Attention : rester concentré sur sa tâche

Autonomie : capacité de se prendre en charge dans la gestion de ses tâches en fonction de son degré de responsabilités

Esprit d'analyse : analyser les problèmes pour les solutionner, hiérarchiser les problèmes dans un esprit de logique et de gestion efficiente

Faculté d'adaptation : capacité importante à intégrer les infos et les changements

Rigueur : réaliser l'ensemble des ses tâches avec soin et minutie

Patience : être capable de chercher les solutions avec calme et maîtrise de soi

Ingéniosité : trouver des alternatives pour aboutir à des solutions

Programme

1ère année :

X58/5 Managements de projets IT & coaching TFE (32h)

X58/5 Sécurité transversale réseaux convergents (60h)

X58/5 Administration systèmes (120h)

X58/5 Technologies des réseaux convergents (92h)

Remboursement Minerval

Dans le cadre du Plan de reconstruction de la Wallonie, l'IFAPME et le Gouvernement wallon, mettent en place des mesures concrètes pour booster l'envie et l'intérêt de ceux qui envisagent de se former dans le secteur de la construction élargi.

Pour ce métier, un **remboursement du minerval** est prévu si l'apprenant et l'apprenante remplissent les conditions d'octroi. Pour plus d'information, consultez [la liste des formations concernées \(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval\)](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval).

Conditions d'octroi :

L'auditeur doit être considéré comme "régulier" au moment de l'agrément : au moins 50 % de présences au cours entre la date de sa première présence et la date de son dernier comptage.

L'auditeur doit avoir presté au moins 30 jours sous convention de stage rémunérée entre le 1er septembre et le 15 décembre 2023.

L'auditeur doit être inscrit dans l'une des [formations adultes suivantes \(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval\)](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval).



S'inscrire à une formation pour adultes

Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusqu'au fin octobre**. En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire **formations** (<https://www.ifapme.be/rentree-janvier>) pendant le mois de **janvier**.

Des droits d'inscription sont requis. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le Centre IFAPME (<https://www.ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" (<https://www.ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques/formations-ifapme-y-repondent>) , une **attestation d'inscription au FOREM** (<https://www.leforem.be/>) pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité**

la **preuve de votre inscription à la formation**.

